

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 14 novembre 2022 à 20H00

*L'an deux mil vingt-deux, le 14 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle multifonctions sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 07/11/2022.*

***Étaient présents :*** Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Alexandre LE STRAT, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

***Étai(en)t absent(s) excusé(s) :*** Delphine LE COGUIC

***Absent :***

***Secrétaire de séance :*** Daniel DARCEL

*Début de séance à 20h00*

Laurent GANIVET procède au vote du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2022. Aucune objection de la part des élus, le compte-rendu est donc adopté.

L. GANIVET demande aux élus s'ils souhaitent continuer à recevoir les documents du conseil municipal en version papier ou s'ils souhaitent passer en dématérialisation. Pour l'instant, les élus souhaitent rester en version papier.

### **1 – Commission « Administration générale – Personnel communal »**

#### **❖ Taux de promotion / Changement de grade / Tableau des effectifs**

Un agent au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe peut bénéficier d'un changement de grade pour passer adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le dossier de cet agent a reçu un avis favorable de la part du comité technique du centre de gestion du Morbihan.

Afin de le nommer sur ce poste il convient donc de délibérer sur :

- Le taux de promotion
- La suppression du poste
- La création d'un poste avec le bon grade
- La modification du tableau des effectifs

**☑ le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à toutes ces délibérations.**

#### **❖ Nomination d'un référent incendie**

Depuis la loi du 25 novembre 2021 (dite Loi Matras), chaque conseil municipal doit désigner son correspondant incendie et secours. Il doit être le référent du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur tous les sujets relevant de la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. La commune va devoir mettre en place un plan communal de sauvegarde.

L. GANIVET souhaite que ce plan soit mis en place avec une collaboration de tous les élus. Le travail sera chronophage et très conséquent.

Le maire communique le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

**☑ Pour la commune de Séglien, c'est Audrey VAILLIER, Adjointe au Maire, qui a été nommée référente incendie.**

## **2 - Commission « Finances »**

### **❖ Service Commun des Systèmes d'Information de Pontivy Communauté**

La commune de Séglien adhère à ce service auprès de Pontivy Communauté depuis 2020. Grâce à cela, la commune n'a plus besoin de gérer le parc informatique, les copieurs, les comptes de messagerie, la téléphonie .... C'est Pontivy Communauté qui s'occupe de tout cela, en contrepartie la commune verse une participation financière.

Pontivy Communauté continue de proposer de nouvelles prestations dans son catalogue, c'est pourquoi elle propose aux communes de signer un avenant.

Malgré la signature de l'avenant, les communes ne sont absolument pas dans l'obligation de prendre les nouvelles options proposées, mais le jour où elle le souhaite cela se fera sans problème puisque l'avenant aura déjà été signé.

**☑ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Accepte cet avenant entre Pontivy Communauté et la commune et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

#### ❖ Sobriété énergétique

Le contexte actuel fait craindre une augmentation exponentielle du coût des énergies. Après échanges avec les services de Morbihan énergies, L. GANIVET confirme que la commune fait bien partie du groupement d'achat groupé d'électricité. La convention signée sera caduque fin 2023. Morbihan énergies travaille dès à présent sur la convention à mettre en place à partir de 2024.

La commune ne devrait pas subir une forte augmentation des tarifs d'électricité pour l'année 2023.

Le plan de sobriété énergétique présenté par le gouvernement recommande plusieurs mesures dont 1 concernant les collectivités territoriales : réduire ou éteindre complètement l'éclairage public la nuit. Afin de maîtriser les coûts pour la commune, l'allumage se fait le matin à partir de 7h (le ramassage scolaire des élèves se rendant à Pontivy a lieu à 7h06) ; l'extinction de l'éclairage public le soir se fait à 21h (au lieu de 22h).

L'allumage et l'extinction de l'éclairage des vitraux de l'Eglise s'effectuent également aux mêmes horaires.

Quid des éclairages de Noël : les élus proposent d'installer uniquement les guirlandes lumineuses à LED sur le secrétariat actuel délocalisé de la mairie et de réduire les temps d'éclairage. Les autres lieux et endroits traditionnellement décorés ne le seront pas en cette fin d'année 2022.

#### ❖ Location de la salle Jean FICHET

**Modalités retenues sur les états des lieux** : L. GANIVET a pris la décision d'affecter A. VAILLIER pour établir les états des lieux (entrée et sortie).

L. GANIVET souhaite plus de rigueur lors des locations de salle : auparavant lorsque que la salle était louée les locataires prenaient les clés en mairie le vendredi et venaient les restituer le lundi à l'ouverture de la mairie. Or certaines personnes louant la salle pour un repas le samedi continuaient d'utiliser la salle également le dimanche sans contrepartie financière.

La commune a également la possibilité de demander à Isabelle LE PALLEMEC de venir le dimanche matin pour effectuer l'état des lieux de sortie mais cela engendrerait des coûts supplémentaires pour la commune. En effet le dimanche, les heures supplémentaires sont majorées.

Dorénavant lorsqu'une location aura lieu le samedi, les clés seront restituées le dimanche à midi dernier délai lors de l'état des lieux de sortie.

Cela vaut pour les particuliers mais également pour les associations locales.

Les tables qui seront utilisées lors de la location ne devront pas être rangées avant l'état des lieux de sortie, elles ne pourront être rangées qu'après.

**Caution** : Monsieur Le Maire explique également que la salle Jean Fichet est de plus en plus demandée pour des locations.

Afin de se prémunir d'éventuels dégâts qui pourraient être occasionnés lors des différentes manifestations, il est proposé au conseil municipal d'apporter des modifications sur les futurs contrats de location, à savoir :

- Le montant de la caution passe de 200 euros à 1 000 euros pour toute location
- Si la salle est louée à une personne non-détentrice d'une responsabilité civile, le contrat de location sera établi au nom de la personne responsable. Une copie de leur police d'assurance mentionnant la responsabilité civile devra obligatoirement être fournie à la signature du contrat. Sans tous ces documents la location ne pourra pas avoir lieu.

**☒ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les changements mentionnés ci-dessus**

❖ Demande de subvention

- Association « Le Pas Mal Show » - 4L Trophy

Léo FOURDAN, de Séglien, et Jules GUIROIS, de Moustoir-Ac, se lancent dans un projet humanitaire en participant au 4L Trophy (traversée du désert marocain à bord d'une Renault 4L). Cette aventure a pour but l'acheminement de fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis. Ce raid représente pour Léo et Jules un défi sportif, un défi humanitaire et un défi humain. L'association « Le Pasmal'Show » a été créée par Léo et Jules spécifiquement pour ce raid humanitaire. Un courrier de demande de subvention a été adressé en Mairie.

En contrepartie du versement de la subvention, les élus souhaitent que les 2 participants échangent régulièrement sur leur aventure avec les élèves de l'école Arc en Ciel (peut-être en visio) et aussi via les réseaux sociaux. La commune relaiera aussi leur raid.

L. GANIVET propose également de faire un point presse sur la place de l'église lors de leur venue pour présenter la voiture. La commune de Séglien va leur fournir les autocollants pour décorer la voiture.

**☒ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'apporter son soutien à l'association « le Pasmal'Show » en versant une subvention de 200 euros.**

### **3 – Morbihan Énergies / Modification de l'annexe 1 des statuts**

Par délibération n°2022-53 en date du 20 septembre 2022, le comité syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ».

L'objet de cette modification statutaire vise à actualiser la liste des membres de Morbihan Energies afin de prendre en compte l'adhésion au syndicat des établissements publics de coopération intercommunale suivants : Questembert Communauté, Auray Quiberon Terre Atlantique, Arc Sud Bretagne, Roi Morvan Communauté, Lorient Agglomération, Pontivy Communauté et Baud Communauté.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5. II du code

général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

**☑ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **approuve la modification de l'annexe n°1 ci-joint des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan », conformément à la délibération n°2022-53 du Comité Syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022.**
- **charge le Maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan Energies.**

**4 – Commission « Travaux »**

❖ Programme voirie 2023

P. POMME prend la parole et indique les endroits retenus pour le programme voirie 2023 :

- du carrefour du cimetière jusqu'au croisement menant à Penbos avec la complétude de la route de Noguel
- du carrefour de Quénécalec jusqu'au croisement menant à Pont à Houarn
- jonction entre Porh er Lann Vras jusque Porh er Lann Vihan

L'attache a été prise auprès de Franck POIRIER de Pontivy Communauté pour établir le chiffrage. Cela représente 1,943 km de voirie.

Lorsque la commune recevra le devis définitif de l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD, elle ne sera pas dans l'obligation d'effectuer tout ce programme voirie. Le report du programme au niveau de Porh Er Lann pourra être envisagé.

Le programme voirie 2023 se fera suivant les capacités financières de la commune.

Un bon programme PATA sera effectué en 2023.

Le conseil départemental du Morbihan a reconduit une aide de 50 000 € pour les communes de moins de 10 000 habitants. Ce dispositif exceptionnel sera affecté en totalité au programme voirie 2023.

❖ Travaux logement 9, rue du MURIO

P. POMME précise que l'entreprise DISSERBO a presque terminé les travaux de réfection de cloisons et de peinture dans ce logement.

❖ Programme « élagage 2022-2023 »

P. POMME a fait le tour de la commune pour définir les zones où l'élagage devient indispensable. Il estime entre 10 et 15 le nombre de kms d'élagage à réaliser.

Suite aux devis reçus, les élus décident de retenir l'entreprise Rural Service de Malguénac pour réaliser les travaux d'élagage.

Un courrier va être adressé à chaque propriétaire foncier leur demandant d'effectuer les travaux eux-mêmes ou de laisser la commune effectuer les travaux et la commune leur adressera une facture au temps passé.

Les personnes ont dans un 1<sup>er</sup> temps jusqu'au 16 décembre 2022 pour renvoyer leur coupon réponse et jusqu'au 22 janvier 2023 pour effectuer les travaux. Passé ce délai si les travaux ne sont pas effectués la commune s'en chargera et refactura au temps passé.

#### ❖ Pontivy Communauté – Collectes des déchets

Le service déchets de Pontivy Communauté souhaite changer leur mode de collecte. Actuellement il existe 25 points de collecte dans le bourg. Pontivy Communauté souhaite mettre en place un lieu unique pour la collecte au niveau du bourg, seuls les points de collecte du cimetière et salle polyvalente seront conservés avec des colonnes aériennes.

Une 1<sup>ère</sup> rencontre a eu lieu en Mairie avec 2 représentants de Pontivy Communauté afin de présenter les divers endroits qui pourraient potentiellement accueillir les colonnes enterrées. Après visualisation des photos montages fournies, le choix du conseil municipal s'orienterait vers un emplacement près du local des services techniques.

La commune de Séglien va continuer à travailler sur ce dossier avec les agents de Pontivy Communauté

#### ❖ Radar pédagogique

Des riverains excédés par la vitesse des voitures ont fait la demande auprès de la Mairie pour mener une action afin d'y remédier. La commune de Séglien a fait une demande de prêt de radar pédagogique auprès de Pontivy Communauté. Ce radar pédagogique a été installé rue Yves le Calvé du 2 septembre au 7 octobre.

Suite à ce prêt un rapport a été fourni à la commune. Il en résulte que plus de 70 % des cas, la vitesse flashée est égale ou en deçà de 55 km/h. Cependant il reste encore presque 30% des automobilistes qui roulent à plus de 55 km/h en agglomération. 2 très gros excès de vitesse ont été relevés.

L. GANIVET reste persuadé que la mise en place d'un radar pédagogique a un effet dissuasif sur la vitesse.

L. GANIVET a fait passer un message dans le bulletin communal concernant la vitesse dans le bourg et appelle à la civilité des automobilistes. Plusieurs pistes de réflexions sont à mener pour diminuer la vitesse : aménagement des entrées de bourg, pose de radars fixes, contrôles de vitesse inopinés effectués par la gendarmerie nationale.

La commune va effectuer des demandes de devis pour mettre en place des radars pédagogiques mais de façon permanente.

L. GANIVET, accompagné de P. POMME et de J. PENSIVY, assisteront à une réunion le 1<sup>er</sup> décembre à 9h30 à la Mairie de Cléguérec pour mener en collaboration avec PONTIVY Communauté une réflexion sur la mise en place d'un policier municipal intercommunal.

### **5- Commission « Action sociale »**

#### ❖ Bons d'achat 2022 – reconduction de l'opération auprès des aîné.e.s.

La convention entre la commune de Séglien, la Tarn et les Etablissement Guillemot a été signée. 2 bons d'achat d'une valeur de 10 euros chacun seront distribués à chaque personne de 70 ans et plus résidant à Séglien et/ou inscrits sur la liste électorale. Les personnes ont jusqu'au 15 janvier 2023 pour utiliser leurs bons.

Les personnes en structure recevront, quant à elle, un colis.

Cette année 88 personnes vont bénéficier de bons d'achat et 11 colis seront distribués.

### **Questions diverses :**

- Rencontre avec le CAUE pour amorcer la pré-étude concernant le terrain acquis par la commune à côté du stade. Y. MAHE du CAUE ne fera pas un retour avant la fin du 1er semestre 2023
- Le SADI sera transféré au CIAS de Pontivy Communauté au 1<sup>er</sup> avril 2023
- AG du comice agricole vendredi 18 novembre
- AG des CPRB samedi 19 novembre à Bulat Pestivien
- Les 22, 23 et 24 novembre L. GANIVET et C. LE DANVIC seront présents au salon des Maires à Paris
- Une Rencontre avec l'Établissement Public Foncier concernant l'épicerie est programmée le 25 novembre
- Au prochain conseil un point sera abordé sur la réfection des ponts communaux
- L'opération 1 arbre 1 enfant aura lieu le samedi 3 décembre.

Fin de séance à 23h00